




Depuis la version de l'outil v6.4, certaines informations de la notifications ESMS sont aujourd'hui accessibles uniquement aux personnes disposant d'un compte utilisateur avec le droit associé « MSPH – ESMS » et le privilège « MSPH - Accéder aux informations médicales ».

Les informations désormais accessibles qu'aux seuls utilisateurs disposant du privilège « MSPH - Accéder aux informations médicales » sont :

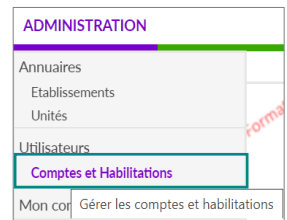
- les déficiences,
- la pathologie principale,
- la notion d' « handicap rare »,
- la notion de « maladie rare ».

Le libellé générique "information médicale" s'affiche si l'information est présente dans la notification ESMS mais demeure non accessible à l'utilisateur :  [Information médicale](#)

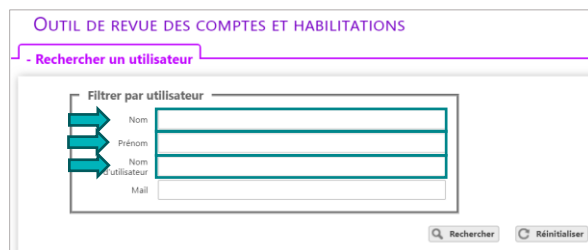
La mise en place de l'habilitation MSPH – ESMS sur un compte utilisateur

1. La recherche du compte du professionnel

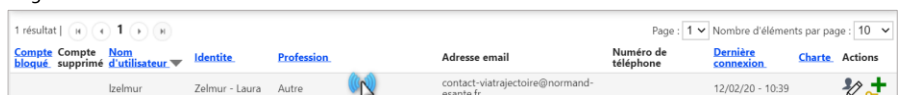
A partir du menu **ADMINISTRATION**, veuillez cliquer sur « *Comptes et Habilitations* ».



Veuillez **effectuer la recherche de l'utilisateur** en saisissant les champs de recherches souhaités et cliquer sur le bouton « Rechercher ». Vous pouvez effectuer cette recherche par « Nom » et « Prénom » ou par le « Nom d'utilisateur ».



Une fois la recherche effectuée, le compte de l'utilisateur apparaît. Des boutons d'actions permettent d'agir sur les habilitations à droite.



2. La suppression de l'habilitation « MSPH – ESMS »

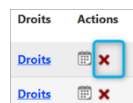
Il est nécessaire de **supprimer l'habilitation actuelle** et de réattribuer un nouveau droit sur le compte utilisateur de professionnel.

Veillez cliquer sur la ligne correspondant au compte pour faire apparaître la liste des habilitations de la personne concernée. Le ou les droits d'accès s'affiche(nt) sous le compte de l'utilisateur :


| Compte bloqué | Compte supprimé | Nom d'utilisateur | Identite | Profession | Adresse email | Numéro de téléphone | Dernière connexion | Charte | Actions |
|---------------|-----------------|--------------------|----------------|------------|--|---|--------------------|--------|---------|
| | | Izelmur | Zelmur - Laura | Autre | contact-viatrajectoire@normand-esante.fr | | 12/02/20 - 10:39 | | |
| MSPH - ESMS | | Structure : F.A.M. | | | Du 26/08/2020 au 26/02/2021 | <input checked="" type="checkbox"/> Réception des mails | Droits | | |

NB : Les droits paramétrés dans l'habilitation « MDPH-ESMS » s'affichent au clic sur le mot « Droits ».

Veillez **supprimer l'habilitation « MSPH – ESMS »** présente sur le compte de l'utilisateur en cliquant sur l'icône suivante :



3. La réattribution du droit avec le privilège « Accéder aux informations médicales »

Vous pouvez réattribuer l'habilitation « MSPH – ESMS » avec le privilège : « **MSPH - Accéder aux informations médicales** » en cliquant sur le  bouton :

| Compte bloqué | Compte supprimé | Nom d'utilisateur | Identite | Profession | Adresse email | Numéro de téléphone | Dernière connexion | Charte | Actions |
|---------------|-----------------|--------------------|----------------|------------|--|---|--------------------|--------|---------|
| | | Izelmur | Zelmur - Laura | Autre | contact-viatrajectoire@normand-esante.fr | | 12/02/20 - 10:39 | | |
| MSPH - ESMS | | Structure : F.A.M. | | | Du 26/08/2020 au 26/02/2021 | <input checked="" type="checkbox"/> Réception des mails | Droits | | |

Dans le champ « **Attribuer une habilitation à un utilisateur** », vous pouvez attribuer l'habilitation « MSPH – ESMS » à plusieurs professionnels de votre ESMS en une unique action :

4. La vérification de vos mises à jour pour de droit pour votre ESMS

Sur le compte de chaque professionnel, les droits paramétrés dans l'habilitation s'affichent au clic sur le mot « Droits ».



Vous pouvez effectuer une revue des habilitations dans votre établissement dans le champ correspondant :

